



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.44/08
21 mai 2013

Réunion du Conseil du FEM
18 - 20 juin 2013
Washington

Point 14 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL

DÉCISION RECOMMANDÉE AU CONSEIL

Ayant examiné le document GEF/C.44/08, intitulé *Programme de travail*, le Conseil approuve un programme composé de quarante-huit propositions et de deux programmes-cadres, sous réserve des observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées par écrit au Secrétariat d'ici le 5 juillet 2013. En outre, sept propositions associées à des programmes-cadres en cours et approuvés précédemment sont également approuvées.

Le montant total des ressources approuvées dans le cadre de ce programme de travail est de 371,27 millions de dollars. Il correspond aux financements à allouer aux projets par le FEM et aux allocations pour frais versées aux Agences. Ce programme de travail se compose des fiches d'identité de projets (FIP) et des descriptifs de programmes-cadres (DPC) suivants :

[Liste des FIP et DPC]

[S'agissant des __ projets suivants, le Conseil charge le Secrétariat de prendre des dispositions pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs de projets et communiquent, dans un délai de quatre semaines, leurs réserves éventuelles à la DG avant que celle-ci agréé le descriptif et le soumette à l'aval de l'Agence du FEM concernée.

Liste des FIP à soumettre à un deuxième examen]*

S'agissant des FIP approuvées au titre du programme de travail, le Conseil considère que chacune d'elles i) est, ou sera, conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM, et ii) peut être agréée par la DG pour être soumise à l'aval de l'Agence du FEM. Toutefois la dernière mouture des descriptifs de projet devra intégrer pleinement et prendre en compte les observations résultant de l'examen du Conseil et du STAP concernant le programme de travail, et la DG confirmera que le projet reste conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

S'agissant de toute FIP approuvée dans le cadre de ce programme de travail, la dernière mouture du descriptif de projet sera placée sur le site web du FEM pour information après agrément de la DG. Si la portée et l'approche du projet ont subi des modifications majeures depuis l'approbation de la FIP, la dernière mouture du descriptif de projet sera placée sur le site web pour examen du Conseil pendant quatre semaines avant d'être agréée par la DG.

**Les dispositions de ce paragraphe ne sont applicables que si le Conseil demande à examiner des projets avant leur agrément par la DG.*

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le programme de travail proposé est à la mesure des ressources actuellement disponibles dans la Caisse du FEM, et a été établi sur la base des critères suivants : i) équilibre entre les domaines d'intervention, tenant compte de la programmation rétrospective à ce jour ; ii) réponse aux demandes présentées par les pays pour s'acquitter de leurs obligations au titre des Conventions, telles que les communications nationales ; iii) réponse aux demandes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement ; et iv) réponse aux demandes présentées par les pays bénéficiant à ce jour d'un faible niveau de programmation des ressources dans le cadre du STAR.

Le montant total des ressources du FEM présenté au Conseil pour approbation au titre de la Caisse du FEM s'établit à 371,27 millions de dollars, dont 339,72 millions de dollars de financement des projets et programmes par le FEM et 31,54 millions de dollars d'allocation pour frais aux Agences. Le programme de travail se compose de deux programmes-cadres, 45 nouvelles propositions et trois propositions soumises à nouveau. En outre, quatre propositions associées à un programme-cadre qui a été soumis et trois autres associées à des programmes-cadres approuvés précédemment sont également soumises à l'approbation du Conseil.

Le cofinancement associé au programme de travail proposé s'élève à 2 milliards de dollars. Chaque dollar du financement du FEM est accompagné de 6 dollars de cofinancement en moyenne. Les contributions des gouvernements représentent 45 % du cofinancement total, suivies des contributions des Agences du FEM et du secteur privé, représentant chacune environ 19 % des contributions. Les contributions restantes proviennent d'organismes bilatéraux et multilatéraux, de fondations et d'ONG.

Ce programme de travail couvre 20 des 31 objectifs du FEM dans ses domaines d'intervention, énoncés dans le Document de programmation de FEM-5.

Tous les projets proposés et programmes-cadres figurant dans ce programme de travail ont été examinés par le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP). Les avis de ce dernier seront pris en considération par les Agences du FEM lors de la préparation de leurs projets et réexaminés par le Secrétariat au moment de l'aval des projets.

Quarante-cinq pays, dont 19 PMA et 22 PEID, ont retiré des ressources de leurs allocations au titre du STAR, lesquelles financeront des projets dans les domaines de la diversité biologique, des changements climatiques et de la dégradation des sols à hauteur de 273 millions de dollars. Avec l'approbation de ce programme de travail, l'utilisation des ressources allouées au financement des projets dans les trois domaines d'intervention au titre du STAR atteindra 76 % dans le domaine d'intervention « diversité biologique », 66 % dans le domaine des « changements climatiques », et 68 % dans celui de la « dégradation des sols ».

La recherche de synergies entre les domaines d'intervention, entre les différents fonds fiduciaires et entre les Agences occupe une place de plus en plus grande, comme l'illustre l'existence de 15 projets intersectoriels dans ce programme de travail. Les projets privilégient les interventions à l'échelle paysagère pour renforcer la fourniture de services écosystémiques tout en favorisant des moyens de subsistance écologiquement viables et en contribuant à un développement rural durable.

Force est de relever l'inclusion dans ce programme de travail de deux programmes-cadres, l'un répondant aux besoins prioritaires des 14 petits pays insulaires en matière d'adaptation au changement climatique, et l'autre soutenant le partenariat public-privé qui aidera à créer un innovant fonds de capital-investissement pour le bassin des Caraïbes. Le programme de travail comporte également trois propositions financées par plusieurs fonds fiduciaires, dont la Caisse du FEM, le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés.

Ce programme de travail marque la toute première fois qu'est soumis un projet traitant de la contamination et de la dépollution en rapport avec le lindane, un pesticide nouvellement ajouté à la liste de la Convention de Stockholm.

Si le programme de travail est approuvé tel que soumis, 67 pays à travers le monde bénéficieront de l'aide du FEM, dont 11 par le biais de plus d'un projet.

Enfin, si ce programme de travail est approuvé, le montant total des ressources programmées atteindra 2,85 milliards de dollars, soit près de 67 % de l'allocation cible pour FEM-5.